



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 mars 2022

n° 028-22

**Objet :** *RS - Approbation de la convention de comaitrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Granier*

- date de convocation le 11 mars 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Héléne Jacquemin à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 17 mars 2022

délibération n° 028-22

objet **RS - Approbation de la convention de comaîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Granier**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique que Grand Chambéry a renouvelé la conduite d'eau potable et repris le réseau d'assainissement au préalable des travaux de requalification de la rue du Granier par la commune de Jacob-Bellecombette.

Grand Chambéry a souhaité confier à la commune la réfection de tranchée consécutive aux travaux, d'une surface de 282 m<sup>2</sup>. La part financière prévisionnelle incombant à Grand Chambéry s'élève à 6 063 € HT. Elle sera ajustée par la commune qui adressera sa demande de remboursement à l'issue des travaux, en fonction de la part du décompte général définitif incombant à Grand Chambéry.

La convention proposée a pour objet la définition des conditions d'organisation de la comaîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre de ces travaux.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de comaîtrise d'ouvrage,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention de comaîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Granier,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **028-22**

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de comaîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Granier

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) : Convention rue du Granier Jacob-Bellecombette

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26962H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26962H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022